Le traitement des données fiscales

Lorient Agglomération regroupant 25 communes* informe les contribuables aux impôts directs locaux (contribution économique territoriale, taxe d'habitation, taxes foncières et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) que les modalités du traitement pluriannuel relatif à l'exploitation des rôles de la fiscalité directe locale sont modifiées (application de la délibération n°04-083 de la Commission Informatique et des Libertés portant norme simplifiée n°45 concernant certains traitement automatisés mis en œuvre par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale).

La finalité de ce traitement porte sur la connaissance d'ensemble du tissu fiscal de Lorient Agglomération. Les destinataires de ces données sont la Direction des finances de Lorient Agglomération, la société Ressources Consultants Finances et son sous-traitant CEDRICOM pendant la durée de son contrat de mise à jour et de maintenance du logiciel de traitement des données fiscales.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux fichiers et aux libertés, les contribuables concernés disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant qui ne peuvent être transmises à des tiers.

Ce droit d'accès s'exerce auprès de Lorient Agglomération, Direction des Finances, 2 boulevard du Général Leclerc, CS 20001, 56 314 LORIENT cedex.

* Communes de Brandérion, Bubry, Calan, Caudan, Cléguer, Gâvres, Gestel, Groix, Guidel, Hennebont, Inguiniel, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Lanvaudan, Larmor-Plage, Locmiquélic, Lorient, Plœmeur, Plouay, Pont-Scorff, Port-Louis, Quéven, Quistinic, Riantec